

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 30 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

19 Novembre. — Le torpilleur 133 en manœuvre de nuit avec le torpilleur *Doudart-de-Laigrie*, est coulé bas par ce dernier en vue du port d'Alger. Le commandant et le lieutenant de vaisseau à bord du torpilleur sont légèrement blessés. Un matelot est blessé assez grièvement.

— Un terrible accident survenu à Londres dans une fabrique de papiers, détruit en quelques heures une vingtaine d'importants immeubles. Les dégâts sont estimés à une cinquantaine de millions.

20 Novembre. — Un terrible accident se produit au lycée de garçons de Montpellier. Un jeune élève de quinze ans, Paul Pujade, fils de M. Pujade, conseiller général de l'Hérault, est blessé mortellement par un de ses camarades, au cours d'une leçon d'escrime.

— Un immense incendie détruit, à Paris, rue des Pyrénées, vingt-six ateliers ou hangars, appartenant à diverses industries.

— La discussion de l'interpellation de M. Jaurès sur les réformes et solution que le gouvernement entend proposer pour remédier à la crise agricole, amène à la tribune M. Méline président du Conseil, dont le discours est acclamé par la Chambre qui, par 333 voix contre 6, vote l'affichage de son discours.

21 Novembre. — Certains bruits contradictoires sont mis en circulation au sujet de l'affaire Dreyfus. D'après les uns, l'enquête serait sur le point d'être close, alors que d'après d'autres courants d'opinions, elle serait au contraire, de plus en plus compliquée. Cette situation fâcheuse pour la gardienne de la sécurité nationale et de l'honneur du drapeau ne saurait se prolonger et il importe pour le maintien de sa dignité que cette enquête soit terminée à bref délai.

22 Novembre. — Décès de M. Drumel, député républicain des Ardennes, âgé de 54 ans.

— Un incendie considérable détruit à Saint-Denis les ateliers de la compagnie générale de constructions. Quatorze ouvriers de l'usine sont atteints plus ou moins profondément par des éclats de verre, en participant au sauvetage. Un autre ouvrier et un pompier sont très très grièvement blessés.

23 Novembre. — Mort, à l'âge de soixante huit ans, de M. Bardou sénateur inamovible, membre de l'académie des sciences morales et politiques, ancien ministre de l'Instruction publique,

— Deux français sont tués sur la frontière italienne par des garde-chasses italiens. Cet évènement tragique cause une grande émotion dans toute la contrée.

24 Novembre — Un terrible accident de chemin de fer se produit sur la ligne de

Tarbes à Toulouse. Quatorze voyageurs sont tués et plusieurs autres sont grièvement blessés, par suite d'une violente collision entre un train de ballast lancé à toute vitesse et le train de voyageurs arrêté en gare de Tournay.

25 Novembre. — Un incendie d'une certaine intensité se déclare dans l'asile départemental d'aliénés d'Auch. Les pertes purement matérielles sont assez importantes.

— Des scandales, se produisent à la Chambre des députés de Vienne, au sujet d'un projet provisoire de compromis avec la Hongrie. Ces scènes regrettables sont attribuées aux députés allemands qui voudraient empêcher le vote du compromis provisoire.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Notre bienveillant et très sympathique Juge de paix, M. Viel Lamare, appelé à un autre poste qu'il n'avait pas sollicité a dû se résoudre à adresser sa démission à M. le garde des Sceaux.

Tous les justiciables Dammartinois, qui ont été à même d'apprécier le caractère à la fois modeste, équitable, et éminemment conciliant de l'honorable magistrat cantonal, approuveront cette attitude qui leur permettra tout en perdant dans M. Viel Lamare un magistrat des plus respectables, de retrouver en lui un concitoyen jouissant de l'estime et de la considération de tous.

— Hier, Samedi a eu lieu en la salle de la Justice de Paix, l'installation du nouveau Juge de Paix du canton de Dammartin.

Nous présentons, au nom de nos concitoyens, nos compliments de bienvenue à M. Bihaghel, qui ne pourra que se montrer satisfait d'être appelé à exercer sa mission de conciliation dans

une circonscription particulièrement respectueuse des lois et de nos institutions nationales.

JUILLY

Dimanche dernier 21, la maîtrise du Collège a chanté avec succès le *Kyrie* et le *Sanctus* de la nouvelle messe de Rousseau, qui a été inaugurée Jeudi 25, à Saint-Eustache de Paris.

Chœur et orchestre étaient dirigés par le nouveau maître de Chapelle, M. Fumette, 1^{er} prix de Rome, qui a su tirer un merveilleux parti des éléments dont dispose le Collège.

Le mercredi 24, séance littéraire et musicale au pensionnat des Dames de Saint-Louis, en l'honneur de la Sainte-Catherine — Remarqué, entre choses; dans la partie musicale, *simple aveu de Thomé*, harmoniflute et piano; *Ballade de Chopin*, piano, 4 mains; *l'Exilé*, violon et piano: — dans la partie littéraire, *La chevre d'Alsace*, dialogue vibrant de patriotisme; *Les deux Laitières*, saynète dite avec le plus aimable naturel par deux charmantes fillettes; enfin, pour clore la soirée, un acte très touchant fort bien interprété: *La demoiselle de Compagnie*, dont l'auteur ne serait autre qu'une religieuse du Couvent.

Constaté avec bonheur la présence de la vénérée Supérieure, qui, depuis si longtemps clouée par la maladie dans ses appartements, a pu, sans trop de fatigue, venir prendre sa part de la joie de ses chères enfants.

Délicieuse fête de famille, qui ne peut laisser que d'excellents souvenirs et faire apprécier, comme elle le mérite, la saine et forte éducation que les Dames de Saint-Louis savent donner aux jeunes filles confiées à leurs soins.

F. BRAZILLIER

LE MESNIL-AMELOT

On nous écrit de cette commune :

La Commission d'initiative du chemin de fer du Bourget à Verberie par Senlis, s'est réunie Mercredi dernier au domicile de M. Parent, son Président, 50 rue de Chateaudun à Paris.

Tous les membres étaient présents.

Assistaient en outre à la réunion, MM. Bruncard, député; Resdin et Dupuis, Conseillers généraux de l'Oise, et Colin, Maire de Gonesse, Conseiller d'arrondissement.

La séance a été ouverte à 2 heures.

M. Turquet, secrétaire a donné lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le Président donne connaissance à la commission des articles parus dans les journaux de Paris et des départements. Tous sont favorables au projet.

28 municipalités ont envoyé des délibérations motivées, avec avis favorables.

Sur la proposition de M. Dupuis il a été décidé qu'une demande d'audience serait adressée dans le plus bref délai à M. le Ministre des Travaux publics, pour lui soumettre les vœux des communes intéressées.

M. Bruncard s'est chargé, de concert avec M. Gaillard son collègue, de faire cette demande au Ministre.

La Commission a décidé de se faire accompagner dans cette visite au ministre par tous les personnages politiques de la région que ce chemin de fer doit traverser.

De renseignements particuliers obtenus par divers membres de la Commission, il résulte que le projet a les plus grandes chances d'aboutir et qu'il y a lieu d'espérer que notre région possèdera son chemin de fer avant l'exposition de 1900.

BUFFAULT,

Maire du Mesnil-Amélot,
Membre de la Commission.

ERMENONVILLE

Équipage Rallye-Vallière

Attaqué en forêt de Perthé, dans le bois de Montagny, une harde de plusieurs cerfs. Un dix-cors se livre bientôt aux chiens, passe au poteau de Perthé, débouche dans les prés de Chailis, traverse le Désert d'Ermenonville, saute le pavé d'Avesnes, passe à la Baraque de Chailis, au poteau des Châtaigners, au poteau de la Victoire, débouche en forêt de Chantilly, passe au Poteau-Neuf, saute la route de Paris à Senlis, passe au poteau des vignettes, à la Table, au poteau des étangs de Commelle, fait un retour à la table; après avoir rusé avec les chiens pendant une demi-heure, est relancé à vue par toute la meute, et après un bat-l'eau des plus mouvementé, il est noyé par les chiens aux Étangs de la Reine-Blanche, après deux heures de chasse.

Présents: Duchesse de Chartres, duc et duchesse de Gramont, marquis et marquise de Clermont-Tonnerre, baron et baronne de Neuflyze, comte et comtesse de Mailly-Châlons, baron de Pontalba, baron de Meyronnet-Saint Marc, comte et comtesse de Fadatte de Saint-Georges, comte et comtesse de Lespinasse-Langeac, comtesse de Longpérier, amiral baron Victor-Duperré, général des Roys, marquis et marquise Othenin d'Haussonville, vicomte d'Espenilles, M^{me} Turquet de la Boiserie, Mme Austin Lee, Dolfus, vicomte et vicomtesse de Fontarce, etc., etc., et plusieurs officiers de la garnison de Senlis.

Les honneurs à la marquise d'Haussonville.

(Journal de Senlis)

CLAYE-SOUILLY

Un commencement d'incendie accidentel qui aurait atteint les proportions d'un désastre sans la surveillance et le sang-froid d'un employé, s'est de-

claré pendant la nuit de dimanche dans la chambre à poussière du moulin de M. Martin.

Son garde était monté vers trois heures du matin pour surveiller le bon fonctionnement et avait aperçu sur un sac une lueur qui l'incita à fermer les conduits électriques dans le but de s'assurer si elle ne serait pas produite par un fil. Cette présence d'esprit lui permit de constater la naissance du feu parmi les sacs de blé.

Vite il donna l'alarme et les secours rapides du personnel eurent raison de l'élément destructeur qui avait déjà endommagé la toiture de zinc, la menuiserie et 44 sacs de grains. Les pertes s'élèvent à 572 fr. et sont couvertes par une assurance.

On attribue la cause de ce commencement d'incendie à une pelote de suie qui aura été projetée par la grande cheminée en briques, haute de 27 mètres, sur le chapiteau préservant le conduit d'aération de la chambre, et qui aura communiqué le feu aux poussières.

(Publicateur.)

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE DE DAMMARTIN

Audience du 18 Novembre 1897

Patron Casimir, cultivateur à Monthyon ; Roulage : 1 fr. d'amende.

Mesdagh Ivon, charretier à Gesvres-le-Chapitre ; roulage : 1 fr. d'amende.

Malingre Léon, charretier à Thieux. roulage : 1 fr. d'amende.

Marchal Eugène, menuisier aux Prés-St-Gervais ; Bicyclette non munie d'un appareil avertisseur : 3 fr. d'amende.

Lebel Jean-Baptiste, journalier à Monthyon ; Ivresse : 4 fr. d'amende.

Guibert Georges, cultivateur à Gesvres-le-Chapitre ; Contravention à la loi sur le séjour des étrangers en France : Acquitté.

NOTRE CHEMIN DE FER

Samedi dernier, 20 novembre, a eu lieu à la Sous-préfecture de Meaux, la réunion de la commission d'enquête du tramway de Meaux à Dammartin, composée de M. Francière, sous-préfet de Meaux ; M. Sigault, ingénieur des Ponts et Chaussées ; M. Coste, contrôleur des mines ; M. Moquet, Conseiller général ; M. Labour, Conseiller d'arrondissement ; M. Barbier, maire de Meaux ; M. Hèmar, maire de Dammartin ; M. Clain, maire de Monthyon ; M. Masson, maire de Saint-Souplets ; M. Mouton, maire de Montgé ; M. Sainte-Beuve, Maire de Saint-Mard ; et M. Vion, maire de Penchard.

MM. Sigault et Coste, retenus pour les besoins de leur service s'étaient fait excuser.

La commission après avoir élu comme président, M. Moquet, et comme secrétaire, M. Labour, a engagé la discussion sur l'ensemble de ce projet qui, de l'avis de M. le conseiller général pourra être présenté en même temps que les autres projets de tramways départementaux à la prochaine réunion du Conseil général, le 24 novembre, si aucun changement notable n'est apporté à son tracé.

Cependant, M. Barbier, Maire de Meaux, appelé à donner son appréciation, insiste tout particulièrement pour obtenir une voie normale avec prolongement jusqu'à Survilliers, afin de faciliter les transbordements de marchandises et mettre en communication les lignes de l'Est avec celles du Nord.

M. le Président rappelle alors que tout en partageant les idées émises par M. le maire de Meaux, il est persuadé que le projet de tramway de

Meaux à Dammartin, qu'on a eu tant de peine à faire comprendre dans le plan de réseau départemental, en serait fatalement disjoint et remis à une époque indéterminée, s'il y avait à y apporter une telle modification.

M. Hèmar, maire de Dammartin, ajoute que c'est cette crainte qui a décidé le Conseil municipal de Dammartin à ne réclamer aucun changement au tracé de la ligne, ce qui n'empêche pas M. Barbier, maire de Meaux, de dire qu'il serait préférable de s'exposer à un ajournement qui permettrait d'étudier les modifications proposées et de tenir compte aussi des vœux des populations, plutôt que d'adopter un projet qui ne donne qu'une demi-satisfaction aux intérêts en cause.

Les délibérations prises par les conseils municipaux des communes de Chauconin, Crégy, Penchard, Saint-Souplets et Monthyon, n'apportant aucune modification aux plans adoptés, sont acceptées avec avis favorable, celle de la commune de Saint-Mard demandant que Juilly fut desservi par le tramway, est rejetée, de même que la délibération du Conseil municipal de Montgé, qui exprime le désir que le tramway passe à Ivorny et sur le territoire des communes situées à l'ouest des coteaux de Montgé.

Dans sa délibération, le Conseil municipal de Dammartin, demandant que le tracé du tramway, soit combiné avec le projet étudié par le docteur Studer et préconisé par M. l'ingénieur Hutin, cette proposition est mise aux voix et adoptée par la commission d'enquête.

À la suite de ces observations, la commission est engagée par son président à se prononcer :

1° Sur l'utilité générale de la ligne.

2° Sur les vœux et les observations consignées dans les délibérations des conseils municipaux et sur les registres d'enquête.

Sur le premier point, la Commission émet le vœu que le tramway actuellement soumis à l'enquête, soit mis à exécution dans le plus bref délai possible, espérant que le tracé actuel pourra être prolongé jusqu'à Survilliers, afin de permettre de relier les lignes de l'Est aux lignes du Nord ce qui augmenterait considérablement le trafic de cette ligne.

On espère que ce prolongement serait rendu d'une réalisation assez facile, en raison des avantages que pourraient en tirer le département de Seine-et-Oise et la ligne du Nord, l'un et l'autre devant se montrer disposés à participer à l'établissement de cette ligne.

Nous apprenons que le Conseil général de Seine-et-Marne, dans sa séance du 24 Novembre, s'est montré très favorable à l'exécution de la ligne de Tramway, projetée entre Meaux et Dammartin, et que grâce à l'appui constant donné à ce projet par M. Moquet Conseiller général du canton de Dammartin, la mise en œuvre sera faite dans les mêmes délais que celle des autres lignes du réseau départemental.

En ce qui concerne le tronçon de ligne entre Saint-Mard et Dammartin modifié d'après le projet du docteur Studer, il a été pris en grande considération par M. l'Ingénieur en chef du département et l'exécution en serait facilitée au moyen d'une subvention équivalant au montant de la dépense prévue par le Conseil général, pour le tronçon de ligne sur route de

Saint-Mard à Dammartin, devenu inutile par l'établissement de la ligne d'intérêt local proposée par le docteur Studer.

Nos compatriotes n'ont donc qu'à prendre patience et surtout à avoir confiance dans l'ardeur que met l'auteur du nouveau projet à doter notre pays d'une ligne de chemin de fer appelée à lui rendre les plus importants services.

LE MONUMENT MEGALITHIQUE

D'ERMENONVILLE

et les restes de J.-J. ROUSSEAU

En lisant dans l'itinéraire des jardins d'Ermenonville et dans l'ouvrage de Thiebaut de Berneaud, certain passage où il est question de la découverte faite en 1775, non loin de l'île des Peupliers, d'un caveau creusé sous d'énormes blocs de grès et contenant, « quantité d'ossements et de pierres à fusil », il nous vint plusieurs fois à la pensée que ces débris pouvaient et devaient même appartenir à une sépulture des âges préhistoriques, et dès lors, notre intention fut de profiter de la première occasion qui nous serait offerte de rechercher l'emplacement de cette grotte, afin de nous assurer s'il ne serait pas demeuré sur place quelque vestige permettant d'affirmer cette supposition.

Depuis, il nous arriva à diverses reprises de parcourir le parc d'Ermenonville, mais chaque fois, les beautés de ce site enchanteur nous firent oublier la fameuse grotte aux ossements, dont il ne subsiste guère aujourd'hui comme souvenir, que la sombre description qu'en a faite dans un style très emphatique le sentimental Arsène Thiebaut de Berneaud(1),

(1) Stanislas de Girardin fait en ces termes l'histoire de la grotte aux ossements:

« Des ouvriers occupés à briser un rocher pour

Voici dans quelle circonstance toute suggestive, la fameuse caverne mégalithique nous revint tout récemment à l'esprit : c'était au cours d'une visite d'exploration à l'île des Peupliers, en compagnie d'une douzaine d'érudits et de journalistes parisiens, à la recherche du cercueil de J. J. Rousseau, que, d'après diverses versions, on avait lieu de croire à Ermenonville et non au Panthéon.

Déjà, depuis quelques jours le monument funéraire du philosophe avait été déplacé et, en creusant le sol, on était parvenu à mettre à découvert à un mètre cinquante de profondeur, une case sépulcrale absolument vide; donc, plus de doute! le corps de Rousseau avait bien été enlevé en 1794 et, par conséquent, inutile de rechercher autre part qu'au Panthéon.

Telle ne fut pas, cependant, l'opinion de tous, car l'un des plus autorisés du groupe, après avoir sondé dans tous les sens le trou béant, absolument vide, tint ce raisonnement fort judicieux : si comme la tradition le rapporte, on a voulu conserver à Ermenonville la dépouille de J.-J.-Rousseau, malgré la décision de la Convention, René de Girardin a eu tout le temps, entre la promulgation du décret du 25 germinal an II, et sa mise à exécution, le 20 vendémiaire, de mettre en sûreté les restes de son ami et de lui substituer un autre corps, celui de Mayer, par exemple, ou celui du jeune inconnu, enterrés dans le voisinage de l'île. Dans ce cas, on n'aura pas manqué de placer dans l'une ou l'autre des fosses, le cercueil du philosophe et il s'agirait de s'en assurer en y pratiquant une fouille.

« construire l'ermitage, entendirent la terre retentir sous leurs coups. Pour de pauvres gens, tout endroit qui résonne ainsi recèle un trésor. Aussitôt on fouille, on cherche, on découvre un seuil et des jambages de porte; mais au lieu d'or, il ne se trouve que des pierres à fusil, un éperon de fer et quantité d'ossements ».

Comme on recherchait la tombe du jeune inconnu dont l'emplacement n'est plus exactement connu, on arriva en un endroit légèrement infléchi vers l'est et abrité par un double étage de masses rocheuses de grès, formant à la base une sorte de grotte grossièrement murée, mais ressemblant plutôt à une entrée de caverne dont on aurait bouché intentionnellement l'ouverture.

Au moment où, les yeux attentivement braqués sur cette sorte de monument druidique, nous cherchions à nous rendre plus exactement compte de sa destination primitive, aussi bien que de la raison qui avait pu engager, il y a un siècle, le propriétaire des jardins d'Ermenonville, à masquer l'entrée de cet antre souterrain, survint notre excellent ami A. M., qui, en apercevant la silhouette du vieux dolmen, s'écria dans un élan spontané de surprise : Tiens! espère-t-on, par hasard, retrouver les restes de J.-J. Rousseau dans cette caverne de troglodytes?

Il y aurait un double intérêt à s'en assurer.

On lit dans le journal *l'Eclair*:

En relatant récemment le résultat négatif des recherches effectuées à Ermenonville, dans le but de trouver les cendres de Jean-Jacques Rousseau, nous disions qu'autour d'un trou béant, découvert sous le tombeau de l'île des Peupliers, tout le monde s'était accordé à reconnaître l'intérêt qu'il y aurait à constater une fois pour toutes si le cercueil de plomb marqué de l'épithète « *hic jacet ossa J.-J. Rousseau* » se trouve toujours dans les caveaux du Panthéon — et dans ce cas, s'il est vide, comme le prétendent les partisans de l'hypothèse d'une profanation, ou s'il contient des ossements faciles à identifier, grâce aux

médailles qui furent placées dans le cercueil lors de la mise en bière.

M. Ernest Hamel, qui assistait aux recherches faites à Ermenonville, s'est chargé, nous l'avons dit, des démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation d'effectuer ces constatations dans un monument qui relève du ministère de l'instruction publique.

Dès que la discussion du Budget de l'instruction publique sera terminée, M. Ernest Hamel présentera à ce sujet M. Rambaud; l'honorable sénateur espère que rien ne pourra s'opposer à des recherches que souhaitent tous les érudits et qui permettent d'élucider définitivement un point historique resté mystérieux.

S'il en était besoin, une demande officielle serait adressée au gouvernement pour lui demander d'autoriser ces recherches qui pourraient revêtir une forme plus ou moins solennelle.



La scène du chien et du chat au Nouveau-Cirque.

Un Clown se met à table et pose sur son assiette un morceau de viande. Il se lève pour aller chercher quelque chose.

Son chien qui était attaché se défilait de son collier avec ses pattes, bondit sur la table, avale le morceau; puis avisant un chat qui dort dans sa boîte, il le prend par la peau du cou, le porte sur la table, le pose près de l'assiette vide, et se repasse avec les pattes le collier autour du cou.

Le maître revient.

Il s'en prend au chat du morceau de viande dérobé, mais le chat grimpe sur son épaule, se penche à son oreille, a l'air de lui parler tout bas, et lui montre de la patte le chien qui feint de dormir.

On renouvelle l'expérience; on saisit le chien en flagrant délit, et de frais rires d'enfants courent dans cet immense cirque.

Francisque Sarcey

Le 22 novembre 1897.



**Chantier-Docks de la Gare de
DAMMARTIN-JUILLY
L. DESCHAMPS**

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 1000^{ks}

Grosse Galleterie française, 1^{re} 2 gros sans fumée, 1^{re} qualité 3,50
Grosse Houille Charleroi, 1^{re} 2 gros, sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros morceaux sans aucune fine) 3,80
Galletin de même qualité 4 »
Têtes de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3,70
Boulets ovoïdes p^r chauffage économ. 3 »
Anthracite anglais, 1^{re} qualité. 5,50
Charbon de forge (noisettes). 2,80
Coke de gaz n^o 0. l'hectol. 1,60
Charbon industriel et Briquettes depuis 21 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de 1,000 kil. au chantier, donne droit à un joli dessous-le-plat à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, Caillou, Meulière, Gravier et Mignonnette pour jardins
Briques blanches, rouges et réfractaires.
Chaux vive et Chaux hydraulique.
Ciments et Tuyaux en grès.
Tuiles, Poteries, Chaperons de murs
Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).
Fers de tous les profils.
Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb
Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux
Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet.
Pelles acier fondu, bout trempé. . . . 1,10
Bêches, Louchets, 1^{re} qual. garant. 4 »
Fourches à cailloux, 9 dents 7,50
Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . . 2,75
Fourches à bêcher, 4 dents. 3,80
1^{re} 65 1^{re} 80 2^{re} 10

Fourches à foin, 2 dents 1,40 1,50 1,75
— — 3 dents 1,90 2 » 2,20

Rateaux, Poulies de puits. Rouloirs
Seaux solides, tôle galvanisée. . . . 1,60
Seaux d'écurie. — — 3,25
Arrosoirs, Lessiveuses
Tuyaux, Gueules-de-loup

Bois de construction : Chêne et Sapin
Planches brutes et rabotées. Moulures
Planches de Lorraine, 2 choix, la p. 2,10

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur Gérant - F. LEMARIE

Imp. E. Lemarié à Dammartin

**COMPTOIR SPÉCIAL DE VENTE
de VINS DE LA GIRONDE
E. VINCENT**

Dépositaire à DAMMARTIN

Prix très avantageux
par suite de la vente directe du producteur au consommateur.

ACHILLE OFFROY

à DAMMARTIN (Seine-et-Marne)

**BICYCLETTES, TANDEMS
et sautoirs roulants PEUGEOT**

PEUGEOT La grande Marque Nationale en vue de se mettre à la portée de tous les acheteurs vient de créer une bicyclette routière absolument garantie comme solidité, rigidité, et contre tout vice de construction pouvant porter le poids de 110 Kil. sur toutes routes.
Cette machine munie de pneus Jackson pur para 897 est offerte à MM. les amateurs au prix de 290 francs.
Plaque d'identité, grelot et accessoires compris.

CHARBONS DE TOUTES PROVENANCES
OKES des SOCIÉTÉS du Nord et de l'Est
ANTHRACITES
FORGES LAVÉES de Premier Choix
Briquettes pleines & perforées
Grilles en fer — Meubles de Jardin
GROS — 1/2 GROS

**VIENT DE PARAÎTRE
VUES
DU COLLÈGE DE JUILLY**
ALBUM contenant quinze des plus belles vues du COLLÈGE. (*Héliogravure procédé Bisson*),

Prix : 2 francs
En vente : à la Librairie E. Lemarié

Librairie-Papeterie E. LEMARIE

**VIENT DE PARAÎTRE
ALMANACH - MÉMENTO
de la PETITE GAZETTE**
Vol. in 4^o, illustré de 86 gravures.
15 cent.

Agendas de poche & de bureau
depuis 0 fr. 45 centimes

CALENDRIERS, ÉPIHÉMERIDES, ALMANACHS